



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 32/2023

Date de convocation : 31/03/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Jeudi 06 avril 2023 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Hervé BOURNE

**Objet : Budget – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe  
Déchets Ménagers**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BALMONT Nicolas  
BERNARD Anne-Marie  
BOURNE Hervé  
BRACHET Marc  
BRASSOUD Martine  
BRUNET André  
CARRIER Kelly

CHAPPET Philippe  
DALEX Jacques  
DENAMBRIDE Julie  
DOMENGE-CHENAL Michèle  
DUMONT-THIOLLIERE Christine  
DUNAND-CHATELLET David  
GAILLARD Claude

GONZALES Florence  
GOURDIN Margaret  
JOSSERAND Stéphanie  
LITTOZ Lucie  
LUCIANI Michel  
MILLET-URSIN Marc  
PAGET Marc

PETIT Monique  
PONTHIEU Eric  
PORTIER Jean Pierre  
PORTIER Julien  
PRUD'HOMME Philippe  
SCHERMA Sébastien  
VIGNIER Georges

**POUVOIRS :**

COUTIN Michel pouvoir à Jacques  
DALEX

CREPEL Yves pouvoir à Hervé BOURNE

MAURICE Charline pouvoir à  
Anne-Marie BERNARD

**MEMBRE EXCUSEE :**

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

**MEMBRE ABSENTE**

FERNANDEZ Sophie

**EXPOSE**

Monsieur le Président

- Précise que l'ensemble des documents relatifs au Compte Administratif se rapportant au Budget Principal ont été remis à chaque membre du Conseil Communautaire
- Rappel que le vote du Compte Administratif nécessite la désignation d'un Président de séance puisque lui-même doit se retirer de la salle au moment du vote
- Propose au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Philippe CHAPPET comme Président de séance.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne Monsieur Philippe CHAPPET pour présider la séance

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif du Budget Annexe « Déchets Ménagers » pour l'exercice 2022.

Les résultats sont conformes au compte de gestion établi par le trésorier.

Le Compte Administratif est arrêté comme il suit :

<b>FONCTIONNEMENT 2022</b>	Recettes	<b>2 614 831,27 €</b>
	Excédent 2021 reporté	<b>462 046,11 €</b>
	Dépenses	<b>2 552 635,44 €</b>
	<b>Résultat</b>	<b>524 251,94 €</b>
<b>INVESTISSEMENT 2022</b>	Recettes	<b>360 285,79 €</b>
	Excédent 2021 reporté	<b>1 058 766,99 €</b>
	Dépenses	<b>441 457,56 €</b>
	<b>Résultat</b>	<b>977 595,22 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>		<b>1 501 847,16 €</b>

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- Adopte le Budget Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Déchets Ménagers de l'exercice 2022 tel que présenté

Résultat du vote :

Votants :	31	Abstention :	0	Exprimés :	31
Pour :	31	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 07 AVR. 2023

Le Secrétaire de séance,  
M. Hervé BOURNE

Le Président  
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 07 AVR. 2023

Copie(s) interne(s) :

- Comptabilité
- Environnement : O. PELLISSIER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérécurse citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*